



# S.N.E.T.A.P.-F.S.U.

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Secteur Pédagogie et Vie Scolaire

Paris, le 27/08/2021

A Monsieur le Directeur de l'Enseignement Technique

Objet : proposition de modifications du projet d'arrêté relatif aux épreuves du STAV

Monsieur le Directeur,

Comme convenu avec Madame MARTINAGE, vous voudrez bien trouver ci dessous des propositions de modification du projet d'arrêté relatif aux épreuves du STAV avant le CNEA du 30 août 2021.

Comme évoqué en séance, nous proposons d'établir de nouveaux coefficients à l'intérieur du contrôle continu (CC) qui représente 40 % des notes de l'examen. Ainsi, nous proposons d'établir les coefficients suivants :

En effet, nous considérons qu'une option facultative ne peut représenter un coefficient supérieur à une discipline du tronc commun ; que des disciplines enseignées sur une année ne peuvent représenter un coefficient équivalent à des disciplines enseignées sur les deux années du cycle. Nous estimons que l'EMC de par son contenu, des modalités d'enseignement et son volume horaire ne peut représenter un même coefficient que les autres disciplines. Enfin, pour nous, la physique chimie étant une discipline (du S1) non évaluée en épreuve terminale doit être intégrée (comme le S2) dans la part des 8 %.

Pour ce qui est des options et des modalités qui nous sont imposées par une réforme décidée à l'EN, nous considérons que le poids de la 3<sup>e</sup> option (engagement citoyen) ne peut être si importante. Nous proposons que son coefficient passe à 2 %.

Pour terminer, nous continuons de considérer que, comme le prévoit le code de l'éducation dans son article D336-4 : « La liste, la nature, la durée et le coefficient des épreuves des différentes séries sont fixés par arrêtés du ministre chargé de l'éducation nationale ou, pour la série STAV, par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'agriculture. »

Nous demandons donc que cet arrêté soit co-signé par le Ministre de l'Education nationale.

Restant à votre disposition pour tout échange, nous vous prions de croire en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

	Coefficient (%)
HG	5
ESC	3
LVA	5
LVB	5
MATHS	5
TIM	2
EPS	5
EMC	2
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>
Spé S2	3
Spé S1-PC	5
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>
<b>Option 1</b>	<b>4</b>
<b>Option 2</b>	<b>4</b>
<b>Eng citoyen</b>	<b>2</b>

Pour le SNETAP-FSU  
Y.VIGNER

Secrétaire nationale Secteur Pédagogie et Vie scolaire

